

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2956**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef (fiche incomplète)

Nouvel intitulé : Chef d'équipe de maintenance en structure aéronefs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Directeur, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254r Contrôle des structures et soudures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

----- Fiche incomplète -----

Cette fiche est incomplète. Les informations qui y figurent sont celles qui ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française.

Les autres informations sont manquantes car :

- la certification peut faire l'objet d'un dossier actuellement en cours d'instruction
- l'organisme ne les a pas encore transmises à la CNCP.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

En cours de rédaction par l'organisme.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

En cours de rédaction par l'organisme.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Mécanicien structures', niveau IV.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant révision des titres homologués. Homologation sous l'intitulé 'BS de structures des aéronefs', niveau IV.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs'. Titre délivré par l'Armée et l'air et par l'Armée de terre.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Changement d'intitulé à compter du 30 juillet 2002 : 'Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE ARMEE DE L'AIR
ARMEE DE TERRE
DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BS Mécanicien structures, niveau IV (Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990)
- BS de structures des aéronefs, niveau IV (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)
- Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification suivante : [Chef d'équipe de maintenance en structure aéronefs](#)